André & Associés

ANDRÉ LE GROUPE

ASS FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS

COMPTES ANNUELS
Du 01/07/2023 au 30/06/2024

ANDRÉ & ASSOCIÉS
VOTRE PREMIER PARTENAIRE

Sommaire

1. Comptes annuels **1**
Bilan actif 2
Bilan passif 3
Compte de résultat 4
Annexe 5
Règles et méthodes comptables *6*
Faits caractéristiques *8*
Notes sur le bilan *10*
Notes sur le compte de résultat *15*
Autres informations *17*
2. Détail des comptes **19**
Bilan détaillé 20
Compte de résultat Association 24

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 30/06/2024	Net au 30/06/2023
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 229	1 229		
Immobilisations corporelles	18 398	13 835	4 562	5 861
Immobilisations financières	216 855		216 855	16 375
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**236 482**	**15 065**	**221 417**	**22 236**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	424		424	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	32 925		32 925	16 371
Autres	3 053 876		3 053 876	126 693
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	488 109		488 109	631 043
Caisse				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**3 575 333**		**3 575 333**	**774 106**
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	4 859		4 859	4 681
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	**4 859**		**4 859**	**4 681**
TOTAL GENERAL	**3 816 675**	**15 065**	**3 801 610**	**801 023**

Legs nets à réaliser :		
acceptés par les organes statutairements compétents		
autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre :		

Bilan passif

	au 30/06/2024	au 30/06/2023
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	100 531	100 531
Ecarts de réévaluation		
Réserves	175 242	175 242
Résultat de l'exercice	**78 947**	**17 619**
Report à nouveau	81 803	64 184
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	**436 524**	**357 576**
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	2 447	3 647
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	**438 970**	**361 223**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES	**905 480**	**164 148**
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	40 390	28 752
Autres	2 416 770	246 900
TOTAL DETTES	**2 457 160**	**275 652**
Produits constatés d'avance		
TOTAL GENERAL	**3 801 610**	**801 023**

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	2 457 160
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

	du 01/07/23 au 30/06/24 12 mois	%	du 01/07/22 au 30/06/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue	6 829	47,55	1 982	12,14	4 848	244,64
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	3 533	24,60	10 339	63,35	-6 806	-65,83
Reprises et Transferts de charge	38 053	264,95	1 105	6,77	36 947	NS
Cotisations	4 000	27,85	4 000	24,51		
Autres produits	3 398 590	NS	254 302	NS	3 144 288	NS
Produits d'exploitation	**3 451 005**	**NS**	**271 728**	**NS**	**3 179 277**	**NS**
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	2 433 810	NS	47 263	289,59	2 386 548	NS
Impôts et taxes	876	6,10	821	5,03	55	6,76
Salaires et Traitements	102 423	713,14	135 191	828,36	-32 769	-24,24
Charges sociales	48 696	339,06	64 461	394,97	-15 765	-24,46
Amortissements et provisions	3 168	22,06	4 612	28,26	-1 444	-31,30
Autres charges	50 907	354,45	230	1,41	50 677	NS
Charges d'exploitation	**2 639 880**	**NS**	**252 577**	**NS**	**2 387 303**	**945,18**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**811 125**	**NS**	**19 151**	**117,35**	**791 973**	**NS**
Opérations faites en commun						
Produits financiers	9 707	67,59	4 921	30,15	4 786	97,26
Charges financières						-100,00
Résultat financier	**9 707**	**67,59**	**4 921**	**30,15**	**4 786**	**97,26**
RESULTAT COURANT	**820 832**	**NS**	**24 072**	**147,50**	**796 760**	**NS**
Produits exceptionnels	1 201	8,36	16 156	98,99	-14 956	-92,57
Charges exceptionnelles			3 541	21,70	-3 541	-100,00
Résultat exceptionnel	**1 201**	**8,36**	**12 615**	**77,30**	**-11 415**	**-90,48**
Impôts sur les bénéfices	1 753	12,21	656	4,02	1 097	167,23
Report des ressources non utilisées	164 148	NS	145 736	892,96	18 412	12,63
Engagements à réaliser	905 480	NS	164 148	NS	741 332	451,63
EXCEDENT OU DEFICIT	**78 947**	**549,69**	**17 619**	**107,96**	**61 328**	**348,07**

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2024, dont le total est de 3 801 610 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 78 947 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/11/2024 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2023-01 du 12 mai 2023 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- ***continuité de l'exploitation***
- ***permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,***
- ***indépendance des exercices.***

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

**** Matériel de bureau : 5 à 10 ans***
**** Matériel informatique : 3 ans***
**** Mobilier : 10 ans***

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

À partir du 1er juillet 2023 un changement de méthode de comptabilisation de la partie éco contribution a eu lieu. Sur les années antérieures seul le budget éco contribution de la fédération régionale était saisi en comptabilité, que cette dernière soit porteuse ou non du projet. Lorsque la fédération régionale est porteuse du projet, la totalité du budget éco contribution est saisie en comptabilité (le budget de la fédération régionale ainsi que le budget des fédérations départementales participant à ce projet). Ce changement de méthode n'a pas impacté le résultat de la fédération.

Autres éléments significatifs

**** Conventions:***
Une convention a été renouvelée, réévaluée et signée pour 3 ans à compter du 1er mars 2024 entre la FDC 21 et la FRC BFC. Cette convention prévoit la mise à disposition de bureaux équipés et la mise à disposition du service administratif et comptable de la FDC 21 à la FRC BFC. Au 30 juin 2024, les locations et charges locatives facturées par la FDC 21 s'élevaient à 7 688€ (634€ / mois de juillet 2023 à février 2024 puis 654€ / mois à compter de mars 2024) et la mise à disposition du service administratif et comptable facturée s'élevait à 4 800€ (350€ / mois de juillet 2023 à février 2024 puis 500€ / mois à compter de mars 2024).

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte d'Or a mis à disposition, auprès de la Fédération Régionale des Chasseurs de Bourgogne Franche-Comté son personnel administratif et comptable afin de l'appuyer dans sa réponse à la Cour des comptes. La facture de mise à disposition s'est élevée à 132,68€ pour cet exercice.

Par ailleurs, dans le cadre d'un projet éco contribué, la FDC 21 a mis à disposition sa chargée de communication afin d'élaborer le contenu numérique d'un flyer relatif à l'éducation à la nature; la facture de mise à disposition s'est élevée à 176,75€ pour cet exercice.

**** Réforme financière de la Chasse***
La loi 2019-773 du 24 juillet 2019 a considérablement modifié l'organisation financière de l'ensemble des structures cynégétiques fédérales.

Le budget 2023/2024 voté lors de l'AG de la FNC de mars 2023 a renforcé la dotation de fonctionnement des FRC, issue des fonds propres de la FNC.

La FRC BFC, à jour de ses cotisations, a pu percevoir :
- ***115 000€ forfaitairement***
- ***5 555€ par fédérations départementales faisant partie de la région soit 44 440€***
- ***Une aide relative au réseau SAGIR de 134.77€.***

Faits caractéristiques

**** Les textes légaux et réglementaires ont également fait évoluer l'organisation de la comptabilité des fédérations des chasseurs, dont la fédération régionale.***

La fédération doit prévoir une section analytique « éco contribution » en plus de celle obligatoire « service général ».

La section éco contribution regroupe un certain nombre de projets portés par la fédération régionale ayant pour objectif de favoriser la préservation ou la reconquête de la biodiversité. Ces projets sont financés par des fonds qui transitent par la FNC et qui proviennent d'un financement conjoint de l'Office Français de la Biodiversité et des chasseurs.

Le financement mis en place obéit à la règle des fonds dédiés. Dans le cas où la réalisation des dépenses sur un projet n'est pas conforme au prévisionnel, et dépasse les modifications mineures acceptables par les financeurs (dépassement de budget global, modification de la répartition entre postes ou entre fédérations, dépassement de seuils de charges de structure ou frais de déplacements…), le surplus est financé par la section analytique du service général (autofinancement).

Les FDC partenaires sont considérées comme intervenants extérieurs ; elles adressent donc à la FRC BFC des appels de fonds correspondant au montant des dépenses réellement engagées sur la période d'éligibilité du projet au moment du solde du projet.

Certains projets ont pris fin au 30/06/2024 mais l'examen des justificatifs par l'OFB lui permettant de statuer sur le financement et la prise en charge de ces différents projets n'a pas eu lieu au 30/06/2024, c'est pourquoi, nous avons reporté l'ensemble des fonds dédiés sur l'exercice 2024/2025 en attendant le retour de l'OFB.

A compter du 01/07/2023, les projets éco-contribués portés par une autre structure que la FRC BFC ne sont plus comptabilisés selon la méthode des fonds dédiés. La FRC BFC est considérée comme un intervenant extérieur ; elle adresse donc à la structure porteuse du projet un appel de fonds correspondant au montant des dépenses réellement engagées sur la période d'éligibilité du projet au moment du solde du projet. Pour les projets en cours à la clôture de l'exercice, une provision est comptabilisée, correspondant au cumul des frais engagés par la FRC BFC du début de la période d'éligibilité du projet jusqu'à la date de clôture comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations				
	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 229			1 229
Immobilisations incorporelles	**1 229**			**1 229**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 202	1 870	1 674	18 398
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**18 202**	**1 870**	**1 674**	**18 398**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	16 355	200 480		216 835
- Prêts et autres immobilisations financières	20			20
Immobilisations financières	**16 375**	**200 480**		**216 855**
ACTIF IMMOBILISE	**35 806**	**202 350**	**1 674**	**236 482**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 870	200 480	202 350
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**1 870**	**200 480**	**202 350**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		1 674		1 674
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**1 674**		**1 674**

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 229			1 229
Immobilisations incorporelles	**1 229**			**1 229**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 342	3 168	1 674	13 835
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**12 342**	**3 168**	**1 674**	**13 835**
ACTIF IMMOBILISE	**13 571**	**3 168**	**1 674**	**15 065**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 091 680 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	20		20
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	32 925	32 925	
Autres	3 053 876	3 053 876	
Charges constatées d'avance	4 859	4 859	
Total	**3 091 680**	**3 091 660**	**20**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	12 953
Autres créances	33 315
Disponibilités	5 063
Total	**51 331**

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 457 160 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 390	40 390		
Dettes fiscales et sociales	22 330	22 330		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 394 440	2 394 440		
Produits constatés d'avance				
Total	**2 457 160**	**2 457 160**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 813
Dettes fiscales et sociales	13 174
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	2 389 434
Total	**2 423 421**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	4 859
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	**4 859**

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/06/2024
Cotisations	4 000
Etudes	6 829
TOTAL	**10 829**

Charges et Produits d'Exploitation et Financier

Subventions d'exploitation

Suivi des subventions affectées

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
Eco Contribution de l'exercice	1 059 145			743 367	743 367
Eco Contribution exercices antérieurs	2 571 405	164 148	120 180	118 145	162 113
Total	**3 630 549**	**164 148**	**120 180**	**861 512**	**905 480**

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics					2 159 343	2 159 343
Subventions d'exploitation			3 533			3 533
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement			1 201			1 201
						2 164 077

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Subventions d'investissement virées au résultat		1 201
TOTAL		**1 201**

Autres informations

Informations sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature :

Aux termes de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 (loi relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif), les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année dans le compte financier (c'est-à-dire l'annexe selon la réponse ministérielle du 28 février 2008) les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salaries ainsi que leurs avantages en nature.

Les rémunérations brutes allouées aux trois plus hauts salaires cadres ont représenté un montant de 92 095 € sur cet exercice comptable.

Détail des comptes

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/24	Net au 30/06/23
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés				
205000 - CONCESSION BREVET LICEN	223		223	223
205100 - LOGICIEL MICROSOFT OFFIC	907		907	907
205300 - LICENCES MICROSOFT	99		99	99
280500 - AMRT. CONCESSION BREVET		223	-223	-223
280510 - AMRT MICROSOFT OFFICE P		907	-907	-907
280530 - AMORT LICENCES MICROSO		99	-99	-99
	1 229	1 229		
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles				
218300 - MATERIEL BUREAU ET INFO	18 040		18 040	17 844
218400 - MOBILIER	358		358	358
281830 - AMORT MATERIEL BUREAU E		13 697	-13 697	-12 239
281840 - AMORT MOBILIER		139	-139	-103
	18 398	13 835	4 562	5 861
Immobilisations financières				
TIAP & autres titres immobilisés				
271050 - PARTS SOCIALES CA	16 515		16 515	16 035
271100 - ACTIONS SAFER	320		320	320
272000 - DAT FIDELITE PRO 3 ANS	200 000		200 000	
	216 835		216 835	16 355
Autres immobilisations financières				
275100 - DEPOTS GARANTIE	20		20	20
	20		20	20
ACTIF IMMOBILISE	**236 482**	**15 065**	**221 417**	**22 236**
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				
409100 - FOURNISSEURS AVANCES E	424		424	
	424		424	
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
411000 - CLIENTS	19 972		19 972	98
418100 - CLIENTS FAE	12 953		12 953	16 273
	32 925		32 925	16 371
Autres créances				
409800 - FRS AVOIR A RECEVOIR				4 193
438700 - CHARGES SOCIALES - PROD				2 407
467501 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 23				719
467502 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 29				719
467503 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 29				2 409
467504 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 29				2 038
467505 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 29				3 756
467506 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 29				3 571
467507 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 29				2 038
467508 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 30				5 789
467509 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 23				719
467510 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 26				719
467511 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 27				1 439
467512 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 27				2 014
467513 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 44				1 239
467514 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 44				1 381

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/24	Net au 30/06/23
467515 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 45				1 772
467516 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 45				1 110
467517 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 45				2 220
467518 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 45				2 829
467519 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 46				2 220
467520 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 50	26 055		26 055	2 002
467521 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 50	39 372		39 372	1 870
467522 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 50	14 836		14 836	1 323
467523 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 50	35 509		35 509	2 176
467524 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 50	34 317		34 317	2 810
467525 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 56				1 039
467526 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 56	6 325		6 325	1 039
467527 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 59				1 039
467528 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 65				1 495
467529 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 69				627
467530 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 69				644
467531 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 70	30 415		30 415	2 443
467532 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 70	6 370		6 370	1 403
467533 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 70				683
467534 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 71	78 998		78 998	2 546
467535 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 72	23 396		23 396	1 723
467536 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 72				532
467537 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 73	4 716		4 716	1 492
467538 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 75				438
467539 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 75	32 644		32 644	2 690
467540 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 75	28 094		28 094	3 094
467541 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 75	52 925		52 925	2 757
467542 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 87				532
467545 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 98				823
467546 - ECO CONTRIB. - DOSSIER 98	7 345		7 345	1 539
467547 - ECO CONTRIB.- DOSSIER 100				463
467548 - ECO CONTRIB.- DOSSIER 101	11 246		11 246	969
467549 - ECO CONTRIB.- DOSSIER 101	86 809		86 809	3 166
467550 - ECO CONTRIB.- DOSSIER 101	28 285		28 285	3 280
467552 - ECO CONTRIB.- DOSSIER 109	9 215		9 215	1 261
467553 - ECO CONTRIB.- DOSSIER 110	45 592		45 592	4 151
467554 - ECO CONTRIB.- DOSSIER 110	15 610		15 610	1 788
467555 - ECO CONTRIB.- DOSSIER 115	31 178		31 178	3 586
467556 - ECO CONTRIB.- DOSSIER 893				195
467557 - ECO CONTRIB.- DOSSIER 108				2 089
467558 - ECO CONTRIB.- DOSSIER 108				2 089
467559 - ECO CONTRIB.- DOSSIER 108	33 103		33 103	7 171
467560 - ECO CONTRIB.- DOSSIER 109	9 073		9 073	5 536
467561 - ECO CONTRIB.- DOSSIER 109	27 283		27 283	6 888
467562 - ECO CONTRIB.- DOSSIER 121	8 358		8 358	
467563 - ECO CONTRIB.- DOSSIER 121	9 811		9 811	
467564 - ECO CONTRIB.- DOSSIER 121	46 867		46 867	
467565 - ECO CONTRIB.- DOSSIER 125	15 972		15 972	
467566 - ECO CONTRIB.- DOSSIER 125	88 047		88 047	
467567 - ECO CONTRIB.- DOSSIER 125	19 489		19 489	
467568 - ECO CONTRIB.- DOSSIER 125	22 872		22 872	
467569 - ECO CONTRIB.- DOSSIER 126	13 899		13 899	
467572 - ECO CONTRIB.- DOSSIER 130	25 484		25 484	

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/24	Net au 30/06/23
467573 - ECO CONTRIB.- DOSSIER 130	15 475		15 475	
467574 - ECO CONTRIB.- DOSSIER 130	51 312		51 312	
467601 - FDC 21 ECO-CONTRIBUT°	143 168		143 168	
467602 - FDC 25 ECO-CONTRIBUT°	340 672		340 672	
467603 - FDC 39 ECO-CONTRIBUT°	195 233		195 233	
467604 - FDC 58 ECO-CONTRIBUT°	240 536		240 536	
467605 - FDC 70 ECO-CONTRIBUT°	317 276		317 276	
467606 - FDC 71 ECO-CONTRIBUT°	308 628		308 628	
467607 - FDC 89 ECO-CONTRIBUT°	281 245		281 245	
467608 - FDC 90 ECO-CONTRIBUT°	156 375		156 375	
467610 - FRC AURA ECO-CONTRIBUT	1 131		1 131	
468700 - DIVERS PRDTS A RECEVOIR	33 315		33 315	
	3 053 876		3 053 876	126 693
Divers				
Disponibilités				
512100 - CA C/C FRC BFC	246 809		246 809	244 443
512101 - CA LIVRET A FRC BFC	81 236		81 236	78 934
512102 - CA CSL FRC BFC	155 000		155 000	305 000
518700 - INTÉRÊTS COURUS À RECEV	5 063		5 063	2 666
	488 109		488 109	631 043
Charges constatées d'avance				
486000 - CHARGES CONSTAT. D'AVAN	4 859		4 859	4 681
	4 859		4 859	4 681
ACTIF CIRCULANT	**3 580 193**		**3 580 193**	**778 787**
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	**3 816 675**	**15 065**	**3 801 610**	**801 023**

Bilan détaillé

	Net au 30/06/24	Net au 30/06/23
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
102000 - FONDS ASSOCIATIF	100 531	100 531
	100 531	100 531
Autres réserves		
106800 - AUTRES RÉSERVES RÉGLEMENTÉES	175 242	175 242
	175 242	175 242
Report à nouveau		
110000 - REPORT À NOUVEAU (SOLDE CRÉDITEUR)	168 386	150 767
119000 - REPORT A NOUVEAU DEBIT	-86 583	-86 583
	81 803	64 184
RESULTAT DE L'EXERCICE	**78 947**	**17 619**
Subventions d'investissement		
131000 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 003	4 003
139000 - SUBVENTIONS INSCRITES AU C/R	-1 557	-356
	2 447	3 647
FONDS PROPRES	**438 970**	**361 223**
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
194000 - REPORT FONDS DEDIES S/ SUBV. FCTT	905 480	164 148
	905 480	164 148
FONDS DEDIES	**905 480**	**164 148**
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - FOURNISSEURS	19 577	6 794
408100 - FOURNISSEURS FFNP	20 813	21 958
	40 390	28 752
Dettes fiscales et sociales		
428200 - DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	7 223	12 679
428600 - PERSONNEL - AUTRES CHARGES À PAYER	550	854
431100 - MSA	4 041	5 640
437200 - MERCER	1 272	1 429
437300 - RETRAITE ARIAL	1 810	1 705
438200 - CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	4 138	7 569
438600 - CHARGES SOCIALES - CHARGES À PAYER	339	539
442100 - IMPOTS - PRLVT A LA SOURCE	831	2 252
444000 - ETAT IMPOTS / PRDTS FINANCIERS	1 202	284
448600 - ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	923	372
	22 330	33 323
Autres dettes		
419800 - CLIENTS AVOIR A ETABLIR		955
467100 - QP FONDS FDC ECO-CONTRIBUTION		211 887
467300 - NOTES DE FRAIS		736
467609 - FNC ECO-CONTRIBUT°	5 006	
468600 - DIVERS CHARGES A PAYER	2 389 434	
	2 394 440	213 577
DETTES	**2 457 160**	**275 652**
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	**3 801 610**	**801 023**

Compte de résultat Association

	du 01/07/23 au 30/06/24 12 mois	%	du 01/07/22 au 30/06/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Production vendue						
705100 - ETUDES SNCF RESEAU	40 063	278,95	14 766	90,48	25 297	171,32
709510 - RETROCESS° ETUDE SNCF	-33 234	-231,40	-12 785	-78,33	-20 449	159,95
	6 829	47,55	1 982	12,14	4 848	244,64
Subventions d'exploitation						
742000 - SUBVENTION AGRIFAUNE	3 533	24,60	3 339	20,46	194	5,82
748200 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATI			7 000	42,89	-7 000	-100,00
	3 533	24,60	10 339	63,35	-6 806	-65,83
Reprises et Transferts de charge						
791100 - TRANSFERT SERVICES EXTE	284	1,98			284	
791200 - TRANSF.CHGES SERVICES E	5 291	36,84	1 057	6,48	4 234	400,67
791400 - TRANSF.CHGES DE PERSON	28 234	196,58	49	0,30	28 185	NS
791500 - TRANSFERT AUTRES CHGES	4 244	29,55			4 244	
	38 053	264,95	1 105	6,77	36 947	NS
Cotisations						
756000 - COTISATIONS MEMBRES	4 000	27,85	4 000	24,51		
	4 000	27,85	4 000	24,51		
Autres produits						
738510 - CONTRIBUTIONS ECC	2 159 343	NS	63 007	386,06	2 096 336	NS
758000 - PRODUITS DIVERS GESTION	1	0,01	2	0,01	-1	-49,71
758200 - CONTRIB.FIN.FCTT	159 575	NS	159 790	979,08	-215	-0,13
758510 - FONDS CHASSEUR ECC	1 079 671	NS	31 503	193,03	1 048 168	NS
	3 398 590	NS	254 302	NS	3 144 288	NS
Produits d'exploitation	**3 451 005**	**NS**	**271 728**	**NS**	**3 179 277**	**NS**
Autres achats non stockés et charges externes						
606140 - FOURNITURES CARBURANT			9	0,06	-9	-100,00
606300 - ACHATS DE PETIT ÉQUIPEME	107	0,75	104	0,64	3	2,81
606400 - FOURNITURES ADMINISTRAT	868	6,05	871	5,34	-3	-0,32
611000 - MISES A DISPOSITION	5 109	35,58	4 865	29,81	245	5,03
611800 - SOUS TRAITANCE ECO CONT	2 389 434	NS			2 389 434	
613210 - LOCATION BURAUX & CHGES	7 688	53,53	7 608	46,62	80	1,05
615510 - ENTRETIEN VEHICULES			473	2,90	-473	-100,00
615530 - PRESTATIONS INFORMATIQU	1 655	11,52	108	0,66	1 547	NS
615600 - MAINTENANCE	2 963	20,63	1 280	7,84	1 683	131,50
615680 - MAINTENANCE ECO CONTRIB			1 800	11,03	-1 800	-100,00
616000 - ASSURANCES RC	1 545	10,75	1 487	9,11	58	3,87
616300 - ASSURANCES MAT. TRANSP			314	1,93	-314	-100,00
622610 - HONORAIRES COMPTABLES	3 784	26,35	3 210	19,67	574	17,88
622615 - HONORAIRES SOCIAL	2 149	14,96	1 567	9,60	582	37,12
622620 - HONORAIRES CAC	3 778	26,30	3 628	22,23	150	4,12
623400 - CADEAUX AUX ADHERENTS			1 920	11,76	-1 920	-100,00
623600 - CATALOGUES ET IMPRIMES	4 489	31,26	21	0,13	4 468	NS
625111 - FRAIS DPLCT DIRECTION	283	1,97	164	1,01	119	72,20
625112 - FRAIS DPLCT BIODIVERSITE	256	1,78	60	0,36	196	330,20
625113 - FRAIS DPLCT GESTIONNAIRE	13	0,09			13	
625131 - RBT KMS DIRECTION	1 055	7,34	2 306	14,13	-1 251	-54,26
625132 - RBT KMS BIODIVERSITE	440	3,07	622	3,81	-181	-29,18
625133 - RBT KMS GESTIONNAIRE	356	2,48			356	
625611 - REPAS MISSION DIRECTION	476	3,31	260	1,59	216	82,93
625612 - REPAS MISSION BIODIVERSIT	172	1,20	74	0,46	98	131,06
625613 - REPAS MISSION GESTIONNAI	40	0,28			40	
625700 - RECEPTIONS	3 977	27,69	11 634	71,28	-7 657	-65,81

Compte de résultat Association

	du 01/07/23 au 30/06/24 12 mois	%	du 01/07/22 au 30/06/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
625705 - GATEAUX BOISSONS CAFE	1 606	11,18	1 043	6,39	564	54,04
626300 - FRAIS POSTAUX	63	0,44	40	0,24	24	59,26
626501 - TEL PORTABLE DIRECTEUR(T	129	0,90	381	2,33	-252	-66,21
626502 - TEL PORTABLE CHARGE MIS	267	1,86	269	1,65	-2	-0,72
627000 - SERVICES BANCAIRES ET AS	82	0,57	54	0,33	28	50,77
628100 - COTISATIONS	1 025	7,14	1 090	6,68	-65	-5,96
	2 433 810	NS	47 263	289,59	2 386 548	NS
Impôts et taxes						
633300 - AGEFOS FCP DIRECTION	81	0,56	256	1,57	-175	-68,37
633301 - AGEFOS FPC ECOCONTRIB	270	1,88	161	0,99	109	67,80
633303 - AGEFOS FPC GESTIONNAIRE	276	1,92	404	2,48	-128	-31,68
633304 - AGEFOS ECOCONTRIB SR	249	1,74			249	
	876	6,10	821	5,03	55	6,76
Salaires et Traitements						
641110 - SALAIRES BRUT DIRECTION	14 713	102,44	63 917	391,64	-49 205	-76,98
641111 - SALAIRES BRUT MAL	48 514	337,79	39 900	244,48	8 613	21,59
641113 - SALAIRES BRUT GESTIONNAI	28 869	201,01	27 302	167,28	1 568	5,74
641114 - SALAIRES BRUTS ECOCONT	16 086	112,00			16 086	
641200 - CONGÉS PAYÉS	-5 456	-37,99	3 839	23,52	-9 295	-242,12
641300 - PROVISION SALAIRES	-303	-2,11	233	1,43	-537	-230,03
	102 423	713,14	135 191	828,36	-32 769	-24,24
Charges sociales						
645110 - COTIS. MSA DIRECTION	6 064	42,22	26 319	161,26	-20 255	-76,96
645111 - COTIS. MSA MAL	19 089	132,91	14 399	88,23	4 689	32,57
645113 - COTIS. MSA GESTIONNAIRE	7 802	54,32	6 970	42,71	832	11,94
645114 - MSA ECOCONTRIB SR	5 542	38,58			5 542	
645210 - COTIS. MUT+PREV DIRECTIO	510	3,55	2 150	13,17	-1 640	-76,29
645211 - COTIS. MUT+PREV MAL	1 829	12,74	1 105	6,77	724	65,58
645213 - COTIS. MUT+PREV GESTION	1 517	10,56	1 483	9,09	33	2,25
645214 - MERCER MUT+PREV ECOCO	782	5,44			782	
645310 - COTIS. RETRAITE SUPPL.DIR	707	4,92	3 028	18,55	-2 321	-76,66
645311 - COTIS. RETRAITE SUPPL.MAL	2 910	20,26	2 478	15,18	432	17,44
645313 - COTIS. RETRAITE SUPPL.GES	1 424	9,91	835	5,12	588	70,41
645314 - ARIAL RETRAITE SUPPL.ECO	999	6,96			999	
645810 - CHARGES SOCIALES S/ CP	-3 430	-23,88	2 234	13,69	-5 664	-253,58
645811 - CHGES SOCIALES S/ PROV.S	-200	-1,39	154	0,94	-354	-229,88
647600 - TICKETS RESTAURANT	3 154	21,96	3 307	20,26	-153	-4,64
	48 696	339,06	64 461	394,97	-15 765	-24,46
Amortissements et provisions						
681120 - DOT. AMORT. IMMO CORPOR	3 168	22,06	4 612	28,26	-1 444	-31,30
	3 168	22,06	4 612	28,26	-1 444	-31,30
Autres charges						
658100 - CHGES DIVERSES GESTION	2	0,02	1	0,01	1	151,61
658200 - RBT PERMIS DE CHASSER			229	1,40	-229	-100,00
658800 - CTS PROJETS BIODIVERSITE	50 904	354,43			50 904	
	50 907	354,45	230	1,41	50 677	NS
Charges d'exploitation	**2 639 880**	**NS**	**252 577**	**NS**	**2 387 303**	**945,18**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**811 125**	**NS**	**19 151**	**117,35**	**791 973**	**NS**
Produits financiers						
762000 - PRODUITS DES AUTRES IMM	1 122	7,81			1 122	
768000 - INTERETS CSL ET PARTS CR	6 183	43,05	2 732	16,74	3 451	126,31
768100 - INTERETS LIVRET A	2 403	16,73	2 189	13,41	214	9,76

Compte de résultat Association

	du 01/07/23 au 30/06/24 12 mois	%	du 01/07/22 au 30/06/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
	9 707	67,59	4 921	30,15	4 786	97,26
Charges financières						
661600 - INTERETS DEBITEURS						-100,00
						-100,00
Résultat financier	**9 707**	**67,59**	**4 921**	**30,15**	**4 786**	**97,26**
RESULTAT COURANT	**820 832**	**NS**	**24 072**	**147,50**	**796 760**	**NS**
Produits exceptionnels						
775200 - PRODUITS CESSION IMMOS			15 800	96,81	-15 800	-100,00
777000 - QUOTE-PART DES SUBVENTI	1 201	8,36	356	2,18	844	237,10
	1 201	8,36	16 156	98,99	-14 956	-92,57
Charges exceptionnelles						
675000 - VALEURS COMPT. ÉLÉMENTS			3 541	21,70	-3 541	-100,00
			3 541	21,70	-3 541	-100,00
Résultat exceptionnel	**1 201**	**8,36**	**12 615**	**77,30**	**-11 415**	**-90,48**
Impôts sur les bénéfices						
695000 - IMPOTS SUR PRODUITS FINA	1 753	12,21	656	4,02	1 097	167,23
	1 753	12,21	656	4,02	1 097	167,23
Report des ressources non utilisées						
789400 - REPRISE FONDS DEDIES S /	164 148	NS	145 736	892,96	18 412	12,63
	164 148	NS	145 736	892,96	18 412	12,63
Engagements à réaliser						
689400 - REPORT FONDS DEDIES S/ S	905 480	NS	164 148	NS	741 332	451,63
	905 480	NS	164 148	NS	741 332	451,63
EXCEDENT OU DEFICIT	**78 947**	**549,69**	**17 619**	**107,96**	**61 328**	**348,07**
Contribution volontaires en nature						
Total des produits						
Total des charges						

LDS AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Société inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Besançon-Dijon

LDS AUDIT - Commissaire Aux Comptes
1, Rue du Rompot
21121 FONTAINE-LÈS-DIJON
Tel : 03 80 58 20 58
E-mail : contact@cabinetlds.com

S.A.S au capital de 64 700 € - B 433 127 297 R.C.S Dijon
APE 6920 Z - N° TVA INTRACOM : FR 70 433 127 297

"ASSOCIATION FEDERATION REGIONALE
DES CHASSEURS
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE"
Siège social : Route Départementale 105
Lieudit Les Essarts
21490 NORGES LA VILLE

- : -

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 30.06.2024

"ASSOCIATION
FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE"

Siège social :
Route Départementale 105
Lieudit Les Essarts
21490 NORGES LA VILLE

- : -

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

-:-:-

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024

"ASSOCIATION
FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE"

Siège social :
Route Départementale 105
Lieudit Les Essarts
21490 NORGES LA VILLE

- : -

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

-:-:-

Exercice du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024

LDS AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Société inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Besançon-Dijon

LDS AUDIT - Commissaire Aux Comptes
1, Rue du Rompot
21121 FONTAINE-LÈS-DIJON
Tel : 03 80 58 20 58
E-mail : contact@cabinetlds.com

S.A.S au capital de 64 700 € - B 433 127 297 R.C.S Dijon
APE 6920 Z - N° TVA INTRACOM : FR 70 433 127 297

"ASSOCIATION
FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE"

Siège social :
Route Départementale 105
Lieudit Les Essarts
21490 NORGES LA VILLE

- : -

RAPPORT DU COMMISSAIRE

AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024

Aux membres,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « **FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE** » relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

.../...

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Votre Association a comptabilisé des fonds dédiés pour un montant de 905 480 €. Ces sommes attribuées par l'OFB et la FNC restent à consommer par votre association ainsi que par les fédérations départementales concernées dans le cadre des projets éco-contribution portés par la FRC BFC.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

.../...

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Fontaine-Lès-Dijon,
Le 12 mai 2025

Le Commissaire-aux-Comptes,
S.A.S. LDS AUDIT

Thomas BLANC

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 30/06/2024	Net au 30/06/2023
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 229	1 229		
Immobilisations corporelles	18 398	13 835	4 562	5 861
Immobilisations financières	216 855		216 855	16 375
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**236 482**	**15 065**	**221 417**	**22 236**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	424		424	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	32 925		32 925	16 371
Autres	3 053 876		3 053 876	126 693
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	488 109		488 109	631 043
Caisse				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**3 575 333**		**3 575 333**	**774 106**
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	4 859		4 859	4 681
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	**4 859**		**4 859**	**4 681**
TOTAL GENERAL	**3 816 675**	**15 065**	**3 801 610**	**801 023**

Legs nets à réaliser :		
acceptés par les organes statutairements compétents		
autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre :		

Bilan passif

	au 30/06/2024	au 30/06/2023
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	100 531	100 531
Ecarts de réévaluation		
Réserves	175 242	175 242
Résultat de l'exercice	**78 947**	**17 619**
Report à nouveau	81 803	64 184
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	**436 524**	**357 576**
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	2 447	3 647
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	**438 970**	**361 223**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES	**905 480**	**164 148**
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	40 390	28 752
Autres	2 416 770	246 900
TOTAL DETTES	**2 457 160**	**275 652**
Produits constatés d'avance		
TOTAL GENERAL	**3 801 610**	**801 023**

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	2 457 160
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

	du 01/07/23 au 30/06/24 12 mois	%	du 01/07/22 au 30/06/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue	6 829	47,55	1 982	12,14	4 848	244,64
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	3 533	24,60	10 339	63,35	-6 806	-65,83
Reprises et Transferts de charge	38 053	264,95	1 105	6,77	36 947	NS
Cotisations	4 000	27,85	4 000	24,51		
Autres produits	3 398 590	NS	254 302	NS	3 144 288	NS
Produits d'exploitation	**3 451 005**	**NS**	**271 728**	**NS**	**3 179 277**	**NS**
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	2 433 810	NS	47 263	289,59	2 386 548	NS
Impôts et taxes	876	6,10	821	5,03	55	6,76
Salaires et Traitements	102 423	713,14	135 191	828,36	-32 769	-24,24
Charges sociales	48 696	339,06	64 461	394,97	-15 765	-24,46
Amortissements et provisions	3 168	22,06	4 612	28,26	-1 444	-31,30
Autres charges	50 907	354,45	230	1,41	50 677	NS
Charges d'exploitation	**2 639 880**	**NS**	**252 577**	**NS**	**2 387 303**	**945,18**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**811 125**	**NS**	**19 151**	**117,35**	**791 973**	**NS**
Opérations faites en commun						
Produits financiers	9 707	67,59	4 921	30,15	4 786	97,26
Charges financières						-100,00
Résultat financier	**9 707**	**67,59**	**4 921**	**30,15**	**4 786**	**97,26**
RESULTAT COURANT	**820 832**	**NS**	**24 072**	**147,50**	**796 760**	**NS**
Produits exceptionnels	1 201	8,36	16 156	98,99	-14 956	-92,57
Charges exceptionnelles			3 541	21,70	-3 541	-100,00
Résultat exceptionnel	**1 201**	**8,36**	**12 615**	**77,30**	**-11 415**	**-90,48**
Impôts sur les bénéfices	1 753	12,21	656	4,02	1 097	167,23
Report des ressources non utilisées	164 148	NS	145 736	892,96	18 412	12,63
Engagements à réaliser	905 480	NS	164 148	NS	741 332	451,63
EXCEDENT OU DEFICIT	**78 947**	**549,69**	**17 619**	**107,96**	**61 328**	**348,07**

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2024, dont le total est de 3 801 610 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 78 947 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/11/2024 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2023-01 du 12 mai 2023 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- *continuité de l'exploitation*
- *permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,*
- *indépendance des exercices.*

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

** Matériel de bureau : 5 à 10 ans*
** Matériel informatique : 3 ans*
** Mobilier : 10 ans*

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

À partir du 1er juillet 2023 un changement de méthode de comptabilisation de la partie éco contribution a eu lieu. Sur les années antérieures seul le budget éco contribution de la fédération régionale était saisi en comptabilité, que cette dernière soit porteuse ou non du projet. Lorsque la fédération régionale est porteuse du projet, la totalité du budget éco contribution est saisie en comptabilité (le budget de la fédération régionale ainsi que le budget des fédérations départementales participant à ce projet). Ce changement de méthode n'a pas impacté le résultat de la fédération.

Autres éléments significatifs

** Conventions:*
Une convention a été renouvelée, réévaluée et signée pour 3 ans à compter du 1er mars 2024 entre la FDC 21 et la FRC BFC. Cette convention prévoit la mise à disposition de bureaux équipés et la mise à disposition du service administratif et comptable de la FDC 21 à la FRC BFC. Au 30 juin 2024, les locations et charges locatives facturées par la FDC 21 s'élevaient à 7 688€ (634€ / mois de juillet 2023 à février 2024 puis 654€ / mois à compter de mars 2024) et la mise à disposition du service administratif et comptable facturée s'élevait à 4 800€ (350€ / mois de juillet 2023 à février 2024 puis 500€ / mois à compter de mars 2024).

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte d'Or a mis à disposition, auprès de la Fédération Régionale des Chasseurs de Bourgogne Franche-Comté son personnel administratif et comptable afin de l'appuyer dans sa réponse à la Cour des comptes. La facture de mise à disposition s'est élevée à 132,68€ pour cet exercice.

Par ailleurs, dans le cadre d'un projet éco contribué, la FDC 21 a mis à disposition sa chargée de communication afin d'élaborer le contenu numérique d'un flyer relatif à l'éducation à la nature; la facture de mise à disposition s'est élevée à 176,75€ pour cet exercice.

** Réforme financière de la Chasse*
La loi 2019-773 du 24 juillet 2019 a considérablement modifié l'organisation financière de l'ensemble des structures cynégétiques fédérales.

Le budget 2023/2024 voté lors de l'AG de la FNC de mars 2023 a renforcé la dotation de fonctionnement des FRC, issue des fonds propres de la FNC.

La FRC BFC, à jour de ses cotisations, a pu percevoir :
- *115 000€ forfaitairement*
- *5 555€ par fédérations départementales faisant partie de la région soit 44 440€*
- *Une aide relative au réseau SAGIR de 134.77€.*

Faits caractéristiques

** Les textes légaux et réglementaires ont également fait évoluer l'organisation de la comptabilité des fédérations des chasseurs, dont la fédération régionale.*

La fédération doit prévoir une section analytique « éco contribution » en plus de celle obligatoire « service général ».

La section éco contribution regroupe un certain nombre de projets portés par la fédération régionale ayant pour objectif de favoriser la préservation ou la reconquête de la biodiversité. Ces projets sont financés par des fonds qui transitent par la FNC et qui proviennent d'un financement conjoint de l'Office Français de la Biodiversité et des chasseurs.

Le financement mis en place obéit à la règle des fonds dédiés. Dans le cas où la réalisation des dépenses sur un projet n'est pas conforme au prévisionnel, et dépasse les modifications mineures acceptables par les financeurs (dépassement de budget global, modification de la répartition entre postes ou entre fédérations, dépassement de seuils de charges de structure ou frais de déplacements...), le surplus est financé par la section analytique du service général (autofinancement).

Les FDC partenaires sont considérées comme intervenants extérieurs ; elles adressent donc à la FRC BFC des appels de fonds correspondant au montant des dépenses réellement engagées sur la période d'éligibilité du projet au moment du solde du projet.

Certains projets ont pris fin au 30/06/2024 mais l'examen des justificatifs par l'OFB lui permettant de statuer sur le financement et la prise en charge de ces différents projets n'a pas eu lieu au 30/06/2024, c'est pourquoi, nous avons reporté l'ensemble des fonds dédiés sur l'exercice 2024/2025 en attendant le retour de l'OFB.

A compter du 01/07/2023, les projets éco-contribués portés par une autre structure que la FRC BFC ne sont plus comptabilisés selon la méthode des fonds dédiés. La FRC BFC est considérée comme un intervenant extérieur ; elle adresse donc à la structure porteuse du projet un appel de fonds correspondant au montant des dépenses réellement engagées sur la période d'éligibilité du projet au moment du solde du projet. Pour les projets en cours à la clôture de l'exercice, une provision est comptabilisée, correspondant au cumul des frais engagés par la FRC BFC du début de la période d'éligibilité du projet jusqu'à la date de clôture comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 229			1 229
Immobilisations incorporelles	**1 229**			**1 229**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 202	1 870	1 674	18 398
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**18 202**	**1 870**	**1 674**	**18 398**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	16 355	200 480		216 835
- Prêts et autres immobilisations financières	20			20
Immobilisations financières	**16 375**	**200 480**		**216 855**
ACTIF IMMOBILISE	**35 806**	**202 350**	**1 674**	**236 482**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 870	200 480	202 350
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**1 870**	**200 480**	**202 350**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		1 674		1 674
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**1 674**		**1 674**

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 229			1 229
Immobilisations incorporelles	**1 229**			**1 229**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 342	3 168	1 674	13 835
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**12 342**	**3 168**	**1 674**	**13 835**
ACTIF IMMOBILISE	**13 571**	**3 168**	**1 674**	**15 065**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 091 680 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	20		20
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	32 925	32 925	
Autres	3 053 876	3 053 876	
Charges constatées d'avance	4 859	4 859	
Total	**3 091 680**	**3 091 660**	**20**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	12 953
Autres créances	33 315
Disponibilités	5 063
Total	**51 331**

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 457 160 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 390	40 390		
Dettes fiscales et sociales	22 330	22 330		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 394 440	2 394 440		
Produits constatés d'avance				
Total	**2 457 160**	**2 457 160**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 813
Dettes fiscales et sociales	13 174
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	2 389 434
Total	**2 423 421**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	4 859
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	**4 859**

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/06/2024
Cotisations	4 000
Etudes	6 829
TOTAL	**10 829**

Charges et Produits d'Exploitation et Financier

Subventions d'exploitation

Suivi des subventions affectées

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
Eco Contribution de l'exercice	1 059 145			743 367	743 367
Eco Contribution exercices antérieurs	2 571 405	164 148	120 180	118 145	162 113
Total	**3 630 549**	**164 148**	**120 180**	**861 512**	**905 480**

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics					2 159 343	2 159 343
Subventions d'exploitation			3 533			3 533
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement			1 201			1 201
						2 164 077

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Subventions d'investissement virées au résultat		1 201
TOTAL		**1 201**

Autres informations

Informations sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature :

Aux termes de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 (loi relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif), les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année dans le compte financier (c'est-à-dire l'annexe selon la réponse ministérielle du 28 février 2008) les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salaries ainsi que leurs avantages en nature.

Les rémunérations brutes allouées aux trois plus hauts salaires cadres ont représenté un montant de 92 095 € sur cet exercice comptable.

"ASSOCIATION
FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE"

Siège social :
Route Départementale 105
Lieudit Les Essarts
21490 NORGES LA VILLE

- : -

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

-:-:-

Exercice du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024

LDS AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Société inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Besançon-Dijon

LDS AUDIT - Commissaire Aux Comptes
1, Rue du Rompot
21121 FONTAINE-LÈS-DIJON
Tel : 03 80 58 20 58
E-mail : contact@cabinetlds.com

S.A.S au capital de 64 700 € - B 433 127 297 R.C.S Dijon
APE 6920 Z - N° TVA INTRACOM : FR 70 433 127 297

"ASSOCIATION
FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE"

Siège social :
Route Départementale 105
Lieudit Les Essarts
21490 NORGES LA VILLE

- : -

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024

Aux membres,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

.../...

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice

En application de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 de Code de Commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

- **Fédération régionale des Chasseurs de Bourgogne et Franche Comté :**

Personne concernée :
Monsieur Pascal SECULA, Président

Objet de la convention :

Une convention en date du 1er mars 2021 a été conclue entre votre Fédération et la Fédération Départementale des Chasseurs de Côte d'Or. Elle a été renouvelée, réévaluée et signée pour 3 ans à compter du 1er mars 2024. Elle prévoit la mise à disposition de bureaux équipés et des prestations administratives et comptables par la Fédération Départementale de Côte d'Or à votre Fédération.

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024, votre Fédération a comptabilisé en charge :

- ✓ Des locations et charges locatives pour un montant de 7 688 €
- ✓ Des prestations administratives, comptables et de communication pour un montant de 4 800 €
- ✓ Travaux complémentaires pour la réponse de la Fédération BFC à la cour des comptes pour un montant de 132.68 €.
- ✓ Travaux complémentaires de mise à disposition de la chargée de communication dans le cadre d'un projet éco contribué pour un montant de 176.75€.

Fait à Fontaine-Lès-Dijon,
Le 12 mai 2025

Le Commissaire-aux-Comptes
S.A.S. LDS AUDIT

Thomas BLANC